<u>Université PANTHEON - ASSAS (PARIS II)</u> <u>Droit - Economie - Sciences Sociales</u>

Assas

Session:

Septembre 2018

Année d'étude :

Troisième année de Licence Droit

Discipline:

Droit international public I

(Unité d'Enseignements Complémentaires 1)

Titulaire du cours :

M. le professeur Denis ALLAND

Document autorisé :

Denis Alland, Manuel de droit international PUF - Les surlignages et post-it dans le livre sont autorisés, à l'exclusion de notes substantielles personnelles, manuscrites ou dactylographiées, de toutes photocopies, ou pages imprimées arrachées à, ou découpées dans, l'ouvrage autorisé et de tous les instruments et documents électroniques.

Traitez <u>les quatre questions</u> suivantes (attention à la pondération des questions) :

Question n° 1 (3 points) – Pourquoi certains doutent-ils que l'on puisse à proprement parler de « méthodes » d'interprétation du droit international public ?

Question n° 2 (2 points) – Que voulait dire Anzilotti lorsqu'il écrivait qu'une « norme n'a de caractère juridique que dans l'ordre dont elle fait partie » ?

Question n^{\circ} 3 (2 points) – Que faire lorsque deux traités successifs comportent des obligations contradictoires ?

Question n° 4 (3 points) – Sachant que l'interdiction du génocide est une règle de *jus cogens*, est-il possible d'émettre des réserves à la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide ?